



Facture edf électricité

Par **Lou goux**, le **13/09/2018** à **09:22**

Bonjour à tous j'ai un gros problème je suis locataire dun studio de 22 m2 je paye 480 euros toute chargés comprises

Aujourd'hui mon propriétaire me demande de payer la facture delectricite soi 300 euros seulement le compteur et à son nom et non au mien suis je obliger de payer la facture d'électricité en sachant que ces une regulasition à l'année et que sa fais 1 ans et 2 mois que je suis rentré dans ce studio j'attend vos réponse merci à tous ces super urgents

Par **Visiteur**, le **13/09/2018** à **09:55**

Bonjour,
non votre propriétaire n'a pas le droit de vous revendre l'électricité. Mais ceci étant, vous auriez pu peut être vous réveiller depuis plus d'un an ? Vous pensiez quoi ? Que c'était cadeau ? Après, il y a peut être une différence entre meublé et non meublé ?

Par **youris**, le **13/09/2018** à **10:07**

bonjour,
si c'est une location vide, votre bailleur n'a pas le droit de vous revendre l'électricité, vous devez avoir le choix de votre fournisseur.
salutations

Par **miyako**, le **16/09/2018** à **16:34**

Bonjour,
Effectivement ,si c'est location vide ,l'abonnement doit être à votre nom .
Si c'est meublé,cela dépend du bail.
SI c'est charges comprises,c'est un forfait donc électricité comprise.
Amicalement vôtre
suji KENZO